

Indre



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

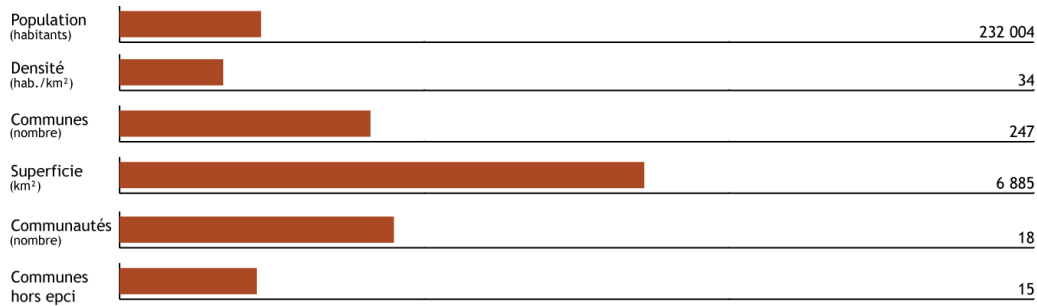
26 mai 2011

Évolution du tissu intercommunal :

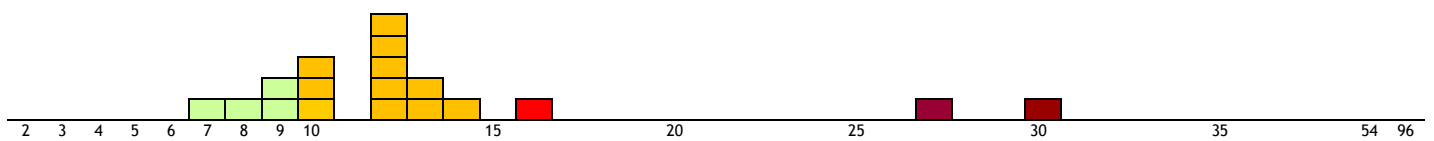
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

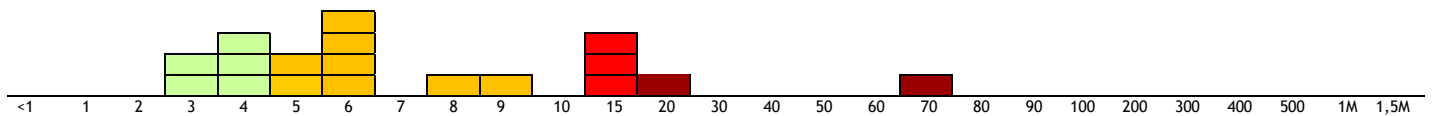
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

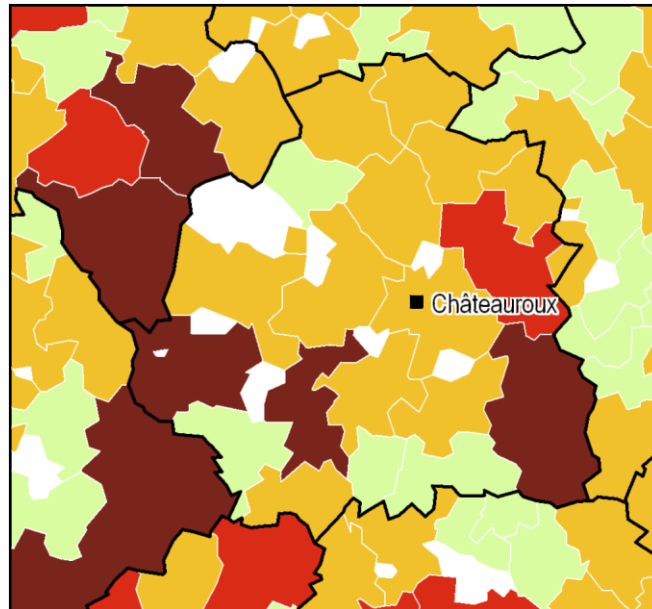


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
7	1
8	1
9	2
10	3
12	5
13	2
14	1
16	1
27	1
30	1
TOTAL	18

Population/Communauté	
Population	Communautés
3 à 4 000	2
4 à 5 000	3
5 à 6 000	2
6 à 7 000	4
8 à 9 000	1
9 à 10 000	1
15 à 20 000	3
20 à 30 000	1
70 à 80 000	1
TOTAL	18

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont, en majorité, de dimension moyenne :

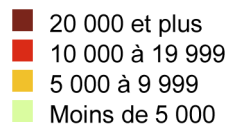
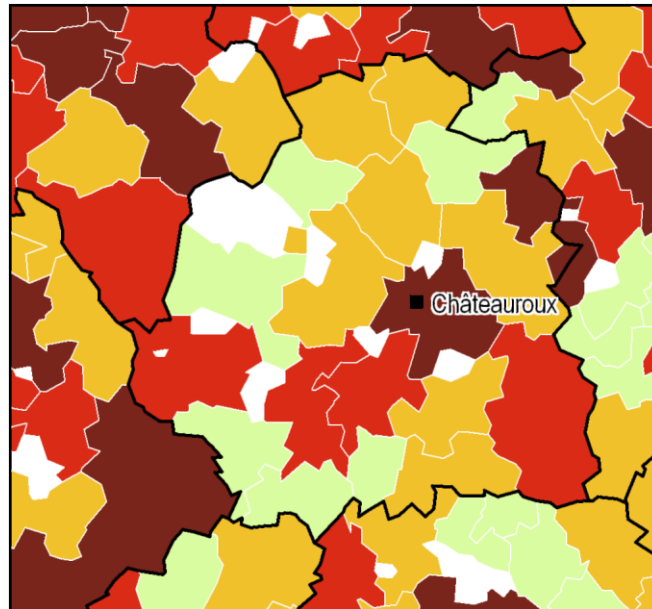
- 11 communautés sur 18 comptent entre 10 et moins de 15 communes (61,10 %).
- 4 communautés comptent entre 7 et 9 communes (22,20 %).
- 3 communautés comptent plus de 15 communes (16,70 %).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable dans la plupart des territoires riverains.
- A l'Ouest, les communautés immédiatement proches de l'Indre-et-Loire et de la Vienne sont plus vastes.
- Au Sud-Est, les communautés riveraines du Cher sont plus petites.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans un grand nombre de cas, la population des communautés est limitée :

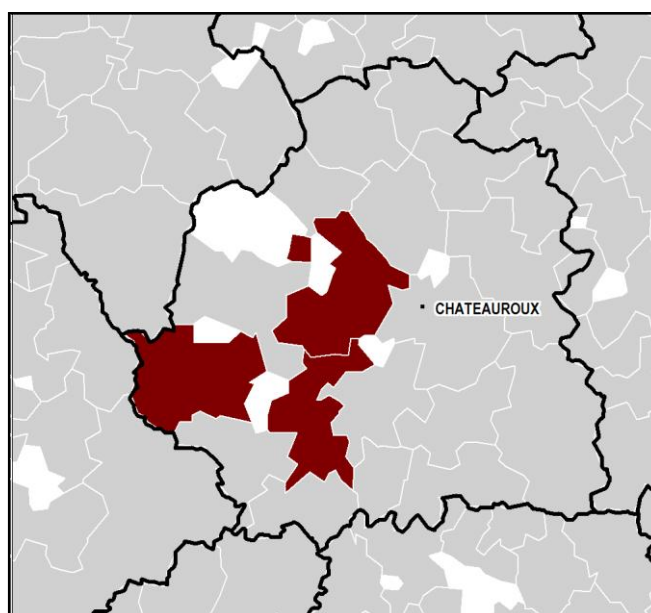
- 13 communautés sur 18 comptent moins de 10 000 habitants (72,20 %).
- 5 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 27,80 %).
- 2 communautés comptent au moins 20 000 habitants (soit 11,10 %).

Comparaison avec les départements voisins

- Excepté les territoires riverains du Cher et d'une partie de la Creuse, les autres voisinages sont plus peuplés.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	1	CC Val de l'Indre-Brenne
Territoire comprenant une enclave	1	CC Brenne Val de Creuse
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	65	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	17	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	17	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	15	

Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- CC de la Marche Berrichonne, 9 communes : Aigurande, La Buxerette, Crevant, Crozon-sur-Vauvre, Lourdoueix-Saint-Michel, Montchevrier, Orsennes, Saint-Denis-de-Jouhet, Saint-Plantaire.
- CC de la Marche Occitane, 10 communes : Beaulieu, Bonneuil, Chaillac, La Châtre-Langlin, Dunet, Mouhet, Parnac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Gilles.
- CC du Val de Bouzanne, 12 communes : Buxières-d'Aillac, Cluis, Fougerolles, Gournay, Lys-Saint-Georges, Maillet, Malicornay, Mers-sur-Indre, Montipouret, Mouhers, Neuvy-Saint-Sépulchre, Tranzault.

Elargissement de périmètres existants :

- Arthon a intégré la CA castelroussine.
- Bouges-le-Château, Bretagne, Brion, Francillon, Moulins-sur-Céphons, Rouvres-les-Bois, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Pierre-de-Lamps, Vineuil ont intégré la CC de la Région de Levroux (composée, à l'origine, de 3 communes).
- Chitray, Lureuil, Pouligny-Saint-Pierre, Saint-Aigny ont intégré la CC Brenne - Val de Creuse.
- Lignac et Tilly ont intégré la CC du Val d'Anglin.
- Sarzay a intégré la CC de La Châtre - Sainte-Sévère.

Entre 2009 et 2010

- Aucune.

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Jeu-les-Bois a intégré la CA Castelroussine.
- Preuilly-la-Ville a intégré la CC Brenne Val de Creuse.

Répartition des communes « isolées »

- Dans l'Ouest du département, créant discontinuités et/ou enclaves au sein de plusieurs communautés.
- Une « zone blanche » s'étend de la CC Val de l'Indre-Brenne à la limite départementale avec l'Indre-et-Loire (pour l'essentiel, les 10 communes du canton de Châtillon-sur-Indre).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ARPHEUILLES	LINGÉ
BUZANÇAIS	LUANT
CHÂTILLON-SUR-INDRE	MURS
CIRON	PALLUAU-SUR-INDRE
CLÉRÉ-DU-BOIS	SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT
CLION	SAINT-MÉDARD
COINGS	LE TRANGER
FLÉRÉ-LA-RIVIÈRE	

Extrait des SDOI

À partir des données transmises par la préfecture en 2006

Schéma d'orientation de l'intercommunalité dans l'Indre

1er septembre 2006

Etat des lieux

• Les EPCI à fiscalité propre se sont naturellement inscrits à l'intérieur des pays

On compte 15 EPCI à fiscalité propre (1 communauté d'agglomération et 14 communautés de communes) regroupant 184 communes, soit 74,5% des communes et 87,5% de sa population.

11 communautés ont choisi la TPU, les autres, la taxe additionnelle, quelques unes ayant recours à la fiscalité mixte.

• L'existence de petites structures de coopération

Elle pose la question des ressources qu'elles sont capables de mobiliser au regard de leurs enjeux de développement. On constate globalement un exercice des compétences très inférieur à ce que l'on devrait attendre du transfert découlant des statuts des EPCI.

• Le travail intensif de chaque sous-préfet d'arrondissement

Il a été conduit en étroite collaboration avec les présidents d'EPCI et leurs services administratifs, en vue de faire préciser la définition de l'intérêt communautaire et commencer à faire évoluer cette situation.

• Le jugement sur l'impact financier des intercommunalités sur les communes membres

En termes de dépenses, il rejoint le constat établi par la Cour des Comptes.

Les transferts de personnels n'ont pas eu lieu. Les reversements de TP vers les communes sont vraisemblablement supérieurs aux besoins correspondant aux compétences qu'elles ont conservées.

On assiste à une augmentation globale de la fiscalité locale pour les ménages, qui ne s'explique que pour partie par la dynamique de progrès issue d'une intercommunalité mieux structurée.

Propositions pour un schéma

• *Avant-propos*

- La CA castelroussine (CAC)

Perspectives d'élargissement aux communes incluses dans le périmètre du SCOT, dans la même zone d'emploi et aussi la même aire urbaine.

- Nombre de zones rurales étaient soit mal ou pas organisées. Exemples :

• La CC de Levroux : 3 571 habitants, 3 communes non contiguës, 13 dans le canton, dont les maires sont hostiles à une évolution rapide, notamment sous l'influence de M. Gerbaud, sénateur, président de l'association des maires.

• Trois cantons n'ont pas encore d'intercommunalité à fiscalité propre, l'hypothèse privilégiée par les élus étant une approche cantonale.

• *Le schéma souhaitable*

- Le pays du Boischaud Nord :
Fusion parmi les 4 EPCI de taille modeste (CC du pays d'Ecueillé, du pays de Valençay, de la région de Levroux, du pays de Bazelle).
- Le pays du bassin de vie castelroussin/Val de l'Indre :
Extension de la CAC à Arthon d'ici fin 2006.
Extension de la CC Val de l'Indre-Brenne à Buzançais.
- Le pays d'Issoudun et de champagne berrichonne :
A minima, rapprochement des communautés existantes.
- Le parc naturel régional de la Brenne (PNR) :
5 communes n'ont pas d'autre alternative que de rejoindre les EPCI existants.
- Le pays Val de Creuse/Val d'Anglin :
A terme, fusion CC du Pays d'Argenton et du Pays d'Eguzon/Val de Creuse afin d'organiser la vallée de la Creuse en deux communautés.
- Le Pays de La Châtre en Berry :
Possibilités d'extension de la CC de La Châtre/Sainte-Sévère.
Hypothèse d'une deuxième communauté rassemblant le canton d'Aigurande.